

Communiqué du commissaire provisoire de Swissmetal Industries SA aux créanciers et aux médias

**Octroi du sursis concordataire définitif**

Berne, le 20 septembre 2011. Le juge du concordat compétent de la magistrature Dorneck-Thierstein a octroyé aujourd'hui le sursis concordataire définitif à Swissmetal Industries SA pour une durée de six mois, à savoir jusqu'au 20. Mars 2011. Maître Fritz Rothenbühler, du cabinet Wenger Plattner, a été désigné en qualité de commissaire. Le juge du concordat a ainsi fait droit en totalité aux demandes du commissaire provisoire.

**Déroulement prévu du sursis concordataire: appel aux créanciers prévu pour fin octobre 2011**

La publication du sursis concordataire est prévue pour les prochains jours. L'appel aux créanciers est envisagé pour fin octobre 2011. Les créanciers se verront fixer un délai de 20 jours pour annoncer leurs créances au commissaire. Le commissaire a l'intention de publier un formulaire d'annonce de créances sur son site Web ([www.sachwalter-swissmetal.ch](http://www.sachwalter-swissmetal.ch)).

**Politique d'information future**

Le commissaire prévoit d'informer les créanciers et les média sur son activité comme jusqu'à présent dès qu'ils se présentent des évènements exceptionnels.

\*\*\*

**Pour de plus amples informations**

- Site Web du commissaire provisoire: [www.sachwalter-swissmetal.ch](http://www.sachwalter-swissmetal.ch)
- Dr. Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner, Telefon 031 357 00 00